



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ HALLSTAR GDS

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|  |  |
|--|--|
| Nom du produit                         | HALLSTAR GDS   |
| Numéro du produit                      | 50381  |
| Indications sur l'enregistrement REACH | Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information. Les substances contenues dans ce produit, qui ne sont pas classifiées comme produits dangereux, sont/seront enregistrées sous REACH dans les délais prévus. |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| Utilisations identifiées | Chimique |
|--------------------------|----------|

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|             |   |
|-------------|---|
| Fournisseur | Univar Belgium<br>Riverside Business Park Building G<br>Bd Internationale 55<br>Internationalelaan 55<br>1070 Brussels<br>Belgium<br>+32 (0)2 525 05 11<br>+32 (0)2 520 17 51<br>sds@univar.com |
|-------------|---|

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Numéro d'appel d'urgence          | SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale) |
| Numéro d'appel d'urgence national | Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.                |
| Sds No.                           | 50381   |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N°1272/2008)

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| Dangers physiques             | Non classé. |
| Dangers pour la santé humaine | Non classé. |
| Dangers pour l'environnement  | Non classé. |

Classification (67/548/CEE) -  
ou (1999/45/CE)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

|                    |                |
|--------------------|----------------|
| Mentions de danger | NC Non classé. |
|--------------------|----------------|

## HALLSTAR GDS

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

|  |                |
|--|----------------|
| <b>DISTEARIC ACID, DIESTER WITH GLYCEROL</b> | <b>60-100%</b> |
|--|----------------|

Numéro CAS: 1323-83-7

Numéro CE: 215-359-0

**Classification**

Non classé.

|                            |               |
|----------------------------|---------------|
| <b>GLYCEROL 1-STEARATE</b> | <b>10-30%</b> |
|----------------------------|---------------|

Numéro CAS: 123-94-4

Numéro CE: 204-664-4

**Classification**

Non classé.

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| <b>STEARIC ACID</b> | <b>5-10%</b> |
|---------------------|--------------|

Numéro CAS: 57-11-4

Numéro CE: 200-313-4

**Classification**

Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**Commentaires sur la composition**

Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Enlever la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion** Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact cutané** Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

## HALLSTAR GDS

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Suivez les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker à une température ne dépassant pas 25°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### STEARIC ACID (CAS: 57-11-4)

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

## HALLSTAR GDS

### DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 17.632 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour  
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.348 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg p.c. /jour

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN 166

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. EN 374

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

#### Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2. EN 136/140/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| Aspect  | Solide                        |
| Couleur   | Blanc/blanc cassé.            |
| Seuil olfactif  | Pas d'information disponible. |
| pH  | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion   | 55°C                          |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | 200°C                         |
| Point d'éclair  | 232°C                         |
| Taux d'évaporation  | Pas d'information disponible. |
| Facteur d'évaporation   | Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | Pas d'information disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Pas d'information disponible. |



## HALLSTAR GDS

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Pas d'information disponible.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

##### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

##### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

##### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Peut irriter les voies respiratoires.

**Ingestion** Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

**Contact cutané** Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

##### Informations toxicologiques sur les composants

#### STEARIC ACID

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >2000 mg/kg, Orale, Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

##### Toxicité aiguë - inhalation

## HALLSTAR GDS

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** DL<sub>50</sub> 0.1621 mg/l, Inhalatoire, Rat

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Non irritant. Lapin

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant. Lapin

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Absence de données.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant. Test de maximisation chez le cobaye (GPMT)

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Absence de données.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. OECD 422 - NOAEL 1000 mg/kg p.c. /jour, ,

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Absence de données.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. NOAEL 1000 mg/kg p.c. /jour, , OECD 422

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Absence de données.

**Inhalation** Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### Informations écologiques sur les composants

#### STEARIC ACID

## HALLSTAR GDS

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### Informations écologiques sur les composants

##### STEARIC ACID

|  |  |
|--|--|
| <b>Toxicité aiguë - poisson</b>                | CL <sub>50</sub> , 48 heures: >10000 mg/l, Poissons<br>OECD 203  |
| <b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b> | CE <sub>50</sub> , 48 heures: 4.8 mg/l, Daphnia magna<br>OECD 202<br>NOEC, 21 jours: >0.22 mg/l, Daphnia magna<br>OECD 211 |
| <b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>     | CE <sub>50</sub> , 72 heures: >0.9 mg/l, algues<br>OECD 201<br>NOEC, 3 jours: 1016 mg/l, algues                            |
| <b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>        | EC10, 18 heures: 833 mg/l,   |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### Informations écologiques sur les composants

##### STEARIC ACID

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Persistance et dégradabilité</b> | Le produit est facilement biodégradable. |
|-------------------------------------|--|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

##### STEARIC ACID

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Bioaccumulative potential</b> | Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. |
| <b>Coefficient de partage</b>    | log Kow: >5   |

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Indéterminé.

#### Informations écologiques sur les composants

##### STEARIC ACID

|                 |                                      |
|-----------------|--------------------------------------|
| <b>Mobilité</b> | Le produit est insoluble dans l'eau. |
|-----------------|--------------------------------------|

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## HALLSTAR GDS

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### Informations écologiques sur les composants

#### STEARIC ACID

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

#### STEARIC ACID

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Ne pas percer ou incinérer, même vide. Traiter les déchets comme des déchets réglementés.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## HALLSTAR GDS

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

##### Inventaires

##### **UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Canada (DSL/NDSL)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **États-Unis (TSCA)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Australie (AICS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Japon (MITI)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Corée (KECI)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Chine (IECSC)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Philippines (PICCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## HALLSTAR GDS

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité chronique

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

06-12-16

### Révision

01

### Numéro de FDS

50381

### Numéro de version

1.000

### Statut de la FDS

Approuvé.

## HALLSTAR GDS

**Signature** Jitendra Panchal

**Phrases de risque dans leur intégralité** Non classé